

parce qu'elle coiffait deux politiques complètement distinctes: celle de l'immigration et celle de la main-d'œuvre. Je conviens qu'elles doivent aller de concert, mais je me demande laquelle dominera.

Avec tous ces comités consultatifs, il me semble qu'il y aura tendance à suivre la pente naturelle, qui serait bien sûr de laisser la main-d'œuvre diriger la politique d'immigration. Il serait facile de dire: «Nous n'avons que tant d'emplois disponibles dans telles professions, et le nombre des immigrants devra refléter cette situation.» Nous n'aurions pas là une politique d'immigration appropriée. Celle-ci doit être fondée sur d'autres éléments, mais compte tenu aussi des exigences de la main-d'œuvre, de sorte qu'il y ait équilibre.

J'en ai parlé récemment à des personnes qui s'intéressent vivement aux questions d'immigration. Elles n'étaient pas du tout de mon avis. D'après elles, le nombre d'emplois disponibles est l'unique critère en matière d'immigration. Autrement dit, la main-d'œuvre devrait régir toute la politique d'immigration. Si tel était le cas, le ministre devrait aussi s'occuper de la régulation des naissances et des autres questions qui peuvent influencer sur la main-d'œuvre.

Pour conclure: j'ai noté avec grand plaisir les critères établis par le ministre au sujet du programme d'immigration. Son ministère y a probablement opposé une certaine résistance et j'admire la façon dont il a réussi à les instaurer. C'est comme cela qu'il faut agir de nos jours. J'ose croire que le bill renfermera des dispositions en vue de recherches appropriées, pouvant être mises à la disposition des comités consultatifs, afin qu'ils puissent faire de l'excellent travail.

M. Pugh: Monsieur le président, je serai bref, mais je voudrais traiter de deux questions mises au jour dernièrement au sujet des frais du gouvernement. Lors de son dernier discours, à l'étape du projet de résolution, j'espère que le ministre nous dira de quelle façon les dépenses de son ministère ont été réduites.

Si j'aborde la question, c'est en raison de la promesse faite, à grand renfort de publicité, par le premier ministre et les autres ministres, qu'ils allaient réduire considérablement les dépenses du gouvernement, et des récentes recommandations du Conseil économique du Canada, que le ministre connaît très bien.

Le projet de résolution fait état de l'établissement de conseils, de commissions et de comités. Le ministre pourrait-il nous dire si son projet du début, concernant l'établissement de ces organismes, a été sensiblement réduit?

• (8.30 p.m.)

Autrement dit, je compte sur l'efficacité du projet de loi dont la Chambre sera saisie, une fois le projet de résolution adopté. Je ne veux pas me répéter ni prononcer un long discours. J'aimerais seulement exprimer ces quelques pensées. A la suite du bill initial, le ministre a-t-il été forcé de faire des réductions, peut-être sous la pression de l'opinion publique qui a fini par faire impression sur lui ou sur le gouvernement? Cela expliquerait-il la déclaration du premier ministre? Deuxièmement, le ministre et le gouvernement se seraient-ils laissés influencer par la lecture et l'étude du rapport du Conseil économique du Canada?

J'aimerais savoir si certains événements ont nui irrémédiablement à l'efficacité du projet de loi qui suivra. Autrement dit, le ministre juge-t-il efficace la mesure qu'il a fini par présenter? Nous ferait-il connaître le montant global des dépenses prévues dans les crédits par suite de l'adoption de cette résolution et du bill à venir? Merci.

M. Haidasz: Monsieur le président, en prenant la parole au sujet de la résolution visant à l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, des commissions consultatives et des comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre, j'aimerais féliciter le ministre de créer le mécanisme qui, à mon sens, l'aidera à améliorer les politiques de son ministère.

J'appuie cette mesure et j'espère qu'elle sera mise en œuvre sans délai. Depuis la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, bien des programmes et des mesures excellentes sont entrés en vigueur pour répondre aux recommandations du Conseil économique du Canada, à l'importance croissante de l'épanouissement d'une main-d'œuvre efficace et à l'utilisation rationnelle de personnes compétentes ou aptes à l'entraînement de façon à rehausser notre productivité et ainsi contribuer à la croissance économique de notre pays.

Le nombre de chômeurs aujourd'hui est le plus bas de notre histoire; notre niveau de vie est le deuxième au monde, et l'opulence croissante de notre société fait l'envie du reste de l'univers. Les programmes de mobilité de la main-d'œuvre et de formation professionnelle des adultes ont contribué à cette prospérité.

Au sens social, la politique de la main-d'œuvre cherche à donner à nos travailleurs l'occasion de répondre au défi d'une techno-